

INITIATIVE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE (CADRI)

Ce sommaire expose les grandes lignes des modalités de collaboration entre les agences des Nations Unies et d'autres membres du système de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes (ISDR) engagés dans un partenariat visant à appuyer les efforts déployés par les gouvernements en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des cadres nationaux pour le renforcement des capacités permettant de réduire les risques de catastrophe et de s'y préparer, notamment en ce qui concerne les risques associés à la variabilité et au changement climatiques. Ce partenariat s'articule à travers un programme global intitulé « Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe » (Capacity for Disaster Reduction Initiative, CADRI). CADRI admet comme partenaires le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) ainsi que le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes naturelles et de relèvement (GFDRR) y participent en qualité d'observateurs.



Empowered lives.
Resilient nations.



Les tendances mondiales en matière de risques liés aux catastrophes et au changement climatique mettent en avant la nécessité d'élaborer des solutions innovantes et de renforcer les capacités en vue de mieux s'atteler à la réduction des risques de catastrophe et à la préparation des interventions d'urgence.

Depuis 2007, les agences partenaires du programme CADRI mettent à disposition leurs ressources, leur expérience et leur expertise pour fournir aux pays à risque des services de renforcement des capacités spécialement adaptés à la réduction des risques de catastrophe, qui couvrent également la préparation aux interventions d'urgence.

CADRI offre son assistance technique à l'ensemble des intervenants, issus des Nations Unies ou acteurs non-ONU, agissant aux niveaux national et régional, afin de leur permettre de tirer parti des partenariats existants en matière de développement et d'aide humanitaire qui visent à marquer des avan-

ces sur le front du développement susceptibles de renforcer la résilience face aux catastrophes.

CADRI cherche à atteindre cet objectif en facilitant les efforts destinés à appuyer la cohérence de l'assistance en faveur du renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe au niveau national dans un certain nombre de pays, et en offrant l'accès aux outils, aux méthodologies et aux compétences permettant de garantir la mise en œuvre d'une telle assistance.

Le premier de ces effets est obtenu par le biais d'un engagement sélectif auprès de pays choisis en vertu du principe de l'appropriation et de leadership exercés par les pays eux-mêmes, en coordination avec d'autres partenaires du développement et de l'action humanitaire aux niveaux national, régional et mondial. L'appui au niveau des pays est assuré par les programmes des agences partenaires du programme CADRI actuellement en cours d'exécution.

Le second effet est réalisé au moyen de l'élaboration et de la diffusion de connaissances étayées par des données factuelles probantes, qui servent de fondement à la prestation de services personnalisés. Cette base de connaissances est constituée d'outils, de méthodologies et de produits d'apprentissage et de formation spécifiques au renforcement des capacités.

CADRI fournit également un mécanisme d'appui à la mise en œuvre des activités relevant du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience (2013), des priorités stratégiques du Groupe des Nations Unies pour le développement (2013-2016), du Cadre de l'élaboration d'un plan commun de renforcement de la préparation en cas de situation d'urgence (2013) mis en place par le Comité permanent interorganisations, le GNUD et l'UNISDR, et des cadres mondiaux pour la résilience (Groupe des champions politiques pour la résilience, AGIR).

Répondre aux demandes des pays

La nouvelle stratégie du programme repose sur une base solide. De 2007 à 2012, CADRI a soutenu les efforts menés par les équipes de pays des Nations Unies visant à appuyer les gouvernements ainsi que d'autres parties prenantes concernées au niveau national en vue d'élaborer des plans d'action nationaux pour le renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe sur la base d'une évaluation des capacités existantes au regard des capacités requises.

À ce jour, CADRI a appuyé la réalisation d'une Évaluation des capacités nationales pour la prévention des risques de catastrophe dans dix-huit pays, à savoir : l'Arménie, la Serbie, le Kosovo (au titre de la résolution 1244 de l'ONU), le Monténégro, l'Albanie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Turquie, le

Ghana, le Mali, la Gambie, le Nigeria, Madagascar, le Niger, le Tchad, la Géorgie, le Burkina Faso, la Mauritanie et le Burundi.

Neuf de ces pays (le Ghana, le Kosovo, la Gambie, le Niger, la Géorgie, la Mauritanie, le Tchad, Madagascar et le Burundi) disposent d'un Plan d'action national pour le renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe actuellement en cours d'exécution, qui a été mis en place avec le concours du programme CADRI. D'autres pays répertoriés dans cette liste ont élaboré leur propre Plan d'action national ou sont en train de le faire.

Conformément à la stratégie du programme 2013-2017, CADRI s'emploie à renforcer son engagement auprès de certains pays et à approfondir sa collaboration avec les mécanismes de coordination

existants au sein et en dehors du système des Nations Unies, tant aux niveaux mondial que régional, afin de mieux aligner l'assistance accordée aux pays au titre du renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe.

L'ensemble de services proposé aux pays est conçu comme une approche en trois étapes (voir l'encadré ci-dessous). Cependant, la prestation de services elle-même est adaptée aux besoins, aux priorités et aux spécificités du pays concerné.

CADRI applique un modèle d'engagement sélectif au bénéfice des pays, qui est fondé sur des données probantes, en vertu duquel les demandes en matière d'assistance technique sont examinées et approuvées par les structures de gouvernance du programme.

Ensemble de services proposé par CADRI au niveau des pays

ÉTAPE 1. Entreprendre une évaluation des capacités de réduction des risques de catastrophe sous la direction du gouvernement et de l'équipe de pays des Nations Unies à travers un processus multipartite associant les différentes parties prenantes concernées.

ÉTAPE 2. Appuyer l'action du gouvernement et de l'équipe de pays des Nations Unies visant à élaborer un Plan d'action national pour le renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe.

ÉTAPE 3. Fournir l'assistance technique nécessaire à la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités prévues par le Plan d'action national et en assurer le suivi.

Travailler en partenariat

Le programme CADRI a été spécialement conçu de manière à tenir compte des avantages comparatifs détenus par chacune des agences partenaires en vue d'appuyer le renforcement des capacités par le biais d'une approche coordonnée, cohérente et collaborative, qui évite les doubles emplois et optimise les ressources.

Sur les plans mondial et régional, CADRI offre des activités de formation et des services de conseil aux parties prenantes concernées, tant au sein qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, afin de leur permettre de mieux soutenir leurs programmes de pays respectifs. Les résultats obtenus par le programme CADRI indiquent que de 2007 à 2012, les membres d'une quarantaine d'équipes de pays des Nations Unies ont bénéficié d'une forma-

tion personnalisée qui leur a permis d'approfondir leur compréhension de l'importance de la prévention des catastrophes et des modalités d'intégration de cette question dans la mise en œuvre des plans et programmes de développement, notamment au niveau des activités menées au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

De même, de 2009 à 2012, plus de 70 ateliers de formation ont été organisés par le programme CADRI et ses partenaires aux niveaux national, régional et mondial au profit du personnel des équipes de pays des Nations Unies et des parties prenantes nationales. Durant la seule année 2012, des évaluations institutionnelles portant sur les capacités de réduction des risques de catastrophe de trois Communau-

tés économiques régionales africaines (la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)) ont été réalisées grâce au soutien du programme CADRI.

La stratégie du programme 2013-2017 prévoit un engagement renforcé avec les partenaires au niveau régional. Le programme CADRI a été mis en place pour fournir un appui technique en matière de renforcement des capacités aux réseaux existants d'institutions, de praticiens et d'experts, au sein ou à l'extérieur des Nations Unies, afin de les habiliter à mieux servir leurs propres organisations et leurs bénéficiaires respectifs.

Renforcement des capacités par l'acquisition des connaissances

La production des connaissances et leur diffusion constituent des outils clés pour le renforcement des capacités. La collecte et l'analyse systématiques des pratiques de renforcement des capacités ont un grand rôle à jouer pour faire avancer les connaissances sur ce qui fonctionne le mieux en matière de réduction des risques de catastrophe.

Reconnaissant l'importance du rôle des connaissances dans le renforcement des capacités, les agences partenaires du programme CADRI élaborent des outils, des méthodologies et des modules d'apprentissage et de formation tout en s'efforçant de faciliter l'accessibilité à ces produits, en temps opportun, pour les autres partenaires et les bénéficiaires du programme à travers les plates-

formes en ligne existantes.

À ce jour, CADRI a dirigé la conception et l'opérationnalisation d'une « Méthodologie d'évaluation des capacités de réduction des risques de catastrophe » et a mis au point 20 modules de formation et d'apprentissage, en collaboration avec ses partenaires.

La stratégie du programme 2013-2017 prévoit l'instauration d'une stratégie de gestion des connaissances et de communication CADRI et la mise en place d'un mécanisme d'assurance qualité pour les produits liés aux formations, ainsi que pour les outils et méthodologies de renforcement des capacités.

Afin de soutenir et d'améliorer la qualité de ses services, CA-

DRI a l'intention de mettre à niveau l'ensemble existant de ses modules de formation à la réduction des risques de catastrophe, de diversifier les sujets traités en y introduisant des matériaux provenant d'autres agences et d'intégrer dans sa base de connaissances des pratiques innovantes.

Grâce à son engagement auprès des pays et sa collaboration régionale renforcée, CADRI vise également à encourager le partage des connaissances et l'apprentissage par les pairs entre les institutions, les praticiens et les experts aux niveaux national, régional et mondial, tout en veillant à accroître les capacités propres des agences partenaires du programme CADRI afin de leur permettre de fournir un soutien amélioré au niveau des pays.

Garantir la performance optimale du programme

La structure de gouvernance du programme CADRI est formée d'un Comité directeur et d'un Groupe d'assurance qualité.

Le Comité directeur assume un rôle de mécanisme de consultation et de recherche de consensus qui vise à éclairer les décisions de gestion pour la mise en œuvre du programme. Il est constitué de hauts représentants des agences partenaires du programme CADRI. La présidence du Comité est assurée par un président permanent (issu du PNUD) et un président élu chaque année (la présidence tournante pour 2013-2014 revient à l'UNICEF).

Le Groupe d'assurance qualité est chargé de veiller à l'efficacité de la gestion et de la mise en œuvre du programme et rend régulièrement compte de ses activités au Comité directeur. Il se compose d'experts techniques issus des agences partenaires de CADRI et du Coordonnateur de programme.

L'équipe opérationnelle regroupe des membres des agences partenaires de CADRI basés à Genève, qui travaillent en étroite collaboration avec leurs collègues aux niveaux régional et national (conseillers régionaux, conseillers nationaux, etc.).

En fournissant un appui technique au niveau des pays,

CADRI autorise également l'établissement de relations de travail avec d'autres acteurs clés. Il s'agit notamment de grandes ONG internationales, d'autres agences ou donateurs qui appuient la réduction des risques de catastrophe au plan national et/ou déploient leur expertise au niveau des pays (comme par exemple, le Conseil norvégien pour les réfugiés via son Initiative pour une capacité permanente de gestion des risques de catastrophe (*Disaster Risk Management Standing Capacity Initiative*), l'Agence suédoise pour la protection civile, la Direction du développement et de la coopération de la Confédération suisse ou le Ministère du développement international du Royaume-Uni.

Stratégie du programme CADRI 2013-2017

En tant qu'initiative interagence, le programme CADRI a comme objectif de permettre aux Nations Unies et à d'autres membres du système ISDR d'appuyer les gouvernements dans leur effort visant à élaborer et mettre en oeuvre un cadre cohérent pour le renforcement des capacités nationales en matière de réduction des risques de catastrophe et de préparation aux urgences.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS NATIONALES FOURNI DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT

Une assistance technique en matière de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe est fournie aux Coordonnateurs résidents et aux Coordonnateurs de l'action humanitaire des Nations Unies, aux équipes de pays des Nations Unies et aux divers mécanismes de coordination existants dans le but de renforcer leurs capacités à appuyer les efforts menés par les gouvernements ainsi que d'autres parties prenantes nationales en vue d'élaborer des cadres nationaux pour le renforcement des capacités d'une manière coordonnée et cohérente.

EFFICACITÉ DU PARTENARIAT INTERAGENCE

Le partenariat interagence du programme CADRI est efficace pour appuyer le renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe.

APPUI AUX COORDONNATEURS RÉSIDENTS, AUX COORDONNATEURS DE L'ACTION HUMANITAIRE ET AUX ÉQUIPES DE PAYS DES NATIONS UNIES

Les Coordonnateurs résidents, les Coordonnateurs de l'action humanitaire ainsi que les équipes de pays des Nations Unies connaissent les concepts de réduction des risques de catastrophe et sont habilités à assurer la gestion stratégique et la coordination du plan d'action national en matière de réduction des risques de catastrophe.

ACCORD NATIONAL SUR LES PRIORITÉS

Un accord portant sur les priorités liées au renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe, à court et moyen terme, est établi au niveau national dans les pays sélectionnés.

RÉSEAU EXISTANT MOBILISÉ

Un réseau existant d'institutions, de praticiens et d'experts dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe est mobilisé en appui aux priorités du renforcement des capacités en la matière.

MISE EN ŒUVRE DES PRIORITÉS NATIONALES

Des services de conseil en matière de renforcement des capacités sont fournis en appui à la mise en œuvre des priorités convenues au titre du renforcement des capacités nationales et un système rigoureux pour le suivi et l'évaluation des progrès accomplis est instauré.

PRODUITS ET OUTILS LIÉS AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ACCESSIBLES

Des produits de formation, d'apprentissage et d'acquisition des connaissances ainsi que des outils et des méthodologies spécifiques à la réduction des risques de catastrophe sont élaborés et diffusés aux niveaux mondial, régional et national conformément à la stratégie de gestion des connaissances et de communication du programme.

QUALITÉ DES PRODUITS ET DES OUTILS

Une assurance qualité est appliquée aux outils, aux normes et aux méthodologies en matière de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe, qui sont élaborés, personnalisés et actualisés par les agences partenaires du programme CADRI.

ACCÈS AUX PRODUITS ET AUX OUTILS

Une stratégie de gestion des connaissances est établie et un référentiel d'outils, de normes et de méthodologies en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe est rendu accessible via des plateformes en ligne existantes.

Pour de plus amples informations,
veuillez contacter :
Hachim Badji
Coordonnateur de programme
hachim.badji@undp.org
+41 22 917 8923
www.cadri.net